



**Convocation à
l’Assemblée Générale Extraordinaire
du 22 juin 2016 à 19h00
Espace J. Champillou 504 Av du Loiret
45160 OLIVET**

ORDRE DU JOUR

Modification des STATUTS.

- Afin de permettre à un parent d’archer(s) de devenir membre du bureau, une phrase est ajoutée aux statuts du club.
ARTICLE 6 : « Peut également être membre du bureau tout parent d’archer licencié de plus d’un an et à jour de ses cotisations »
- Modification de l’adresse de la FFTA.

Pouvoir

Je soussigné(e) N° de licence

Donne pouvoir à pour me représenter et voter à ma place lors de l’Assemblée Générale Extraordinaire d’OLIVET TIR A L’ARC, le 22 juin 2016, à 19h00, espace J.CHAMPILOU 504 avenue du Loiret 45160 Olivet. L’ordre du jour de l’Assemblée Générale Extraordinaire m’a été communiqué ainsi qu’une copie des statuts portants les modifications.

Fait à , lepour servir et valoir ce que de droit.

Signature

Ce pouvoir doit parvenir au président le 10 juin 2016 au plus tard.
Mr. GOUHIER Christian
160, rue Travers Baudelin
45160 OLIVET

